



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
Bureau du foncier agricole

Affaire suivie par :  
Marie Chauvot  
Tél. : 01.60.76.32.40  
Fax. : 01.60.76.33.81  
Mél : [ddt-sea@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea@essonne.gouv.fr)

**Commission Départementale de  
Préservation des Espaces Naturels  
Agricoles et Forestiers**

**Séance du 19 novembre 2015**

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 26 octobre 2015, s'est réunie le 19 novembre 2015, à Villabé (91), sous la présidence de M. de SORAS, directeur départemental adjoint des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet.

**1) Membres de la commission**

**1.1 Membres présents :**

- M. de SORAS, directeur départemental adjoint des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet de l'Essonne ;
- Mme CARRAI, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- M. CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires ;
- M. GUY, chef du service économie agricole, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. HARDOUIN, représentant l'union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France ;
- M. HOTTIN, représentant des Jeunes Agriculteurs ;
- M. LE FLOC'H, maire de Saint-Sulpice-de-Favières, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- M. LIÉNARD, représentant la SAFER (voix consultative) ;
- M. MARBOT, agriculteur, représentant le Réseau AMAP Île-de-France ;
- M. MARTIN, représentant de l'Office National des Forêts (voix consultative) ;
- M. MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- M. MORCHOISNE, représentant de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France ;
- M. VINCENT, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France.

**1.2 Pouvoirs**

- Le représentant de la direction départementale des territoires dispose d'un pouvoir de M. RUSSEIL, représentant l'INAO, membre appelé à participer au vote pour le permis de construire matérialisant un changement de destination sur la commune de Les Molières, des parcelles étant exploitées en agriculture biologique.

### 1.3 Membres absents et/ou excusés :

- Mme ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France ;
- Mme BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne ;
- Mme FERNANDEZ, représentant l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France ;
- M. LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France ;
- M. PIGEON, représentant les propriétaires de foncier agricole ;
- M. RUSSEIL, représentant l'INAO, a donné son pouvoir au représentant de la direction départementale des territoires ;
- M. SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires ;
- M. SIROU, représentant Coop de France Île-de-France.

### **2) Invités à titre d'expert**

- Mme TERRISSE, de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France ;
- Mme VILARASAU, du conseil départemental de l'Essonne ;
- Mme CHAUVOT et M. MAZIÈRES, de la direction départementale des territoires de l'Essonne ;
- Mme SAÏDI et Mme BRILLAUD, de la direction départementale des territoires de l'Essonne présentes lors de la présentation des PLU de Chamarande et de Monnerville.

### **3) Ont présenté leur projet à la commission :**

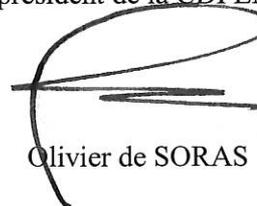
- Mme JOLIVET (Maire) et M. LEJEUNE, représentant la mairie de Chamarande et M. LETELLIER (bureau d'études) ;
- M. BILLARD (Maire), Mme COUVRET et M. BESNIER représentant la mairie de Monnerville et M. DENUC (bureau d'études).

M. de SORAS constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

#### Ordre du jour :

- Point de fonctionnement de la CDPENAF 91 : approbation du compte-rendu de la séance précédente, transmission du règlement intérieur approuvé lors de la séance du 8 octobre 2015 et signé par le Préfet et de l'arrêté préfectoral modificatif de composition de la CDPENAF 91 du 26 novembre 2015 ;
- Étude du PLU de Chamarande ;
- Étude du PLU de Monnerville ;
- Étude de la demande de permis de construire matérialisant un changement de destination en zone agricole sur la commune de Les Molières.

Le président de la CDPENAF,



Olivier de SORAS

*Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :*  
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>